

REKCOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social : Route Départementale 115 J,
21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un mars,
A quatorze heures,

Les associés de la société REKCOTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Lieudit « Les Hauts Poirets » 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier STOCKER, en sa qualité de Président de la Société.

La société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est présente / absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 1 106 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission de la Directrice Générale,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Gwendoline STOCKER de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée / rejetée par :

..... voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée / rejetée par :

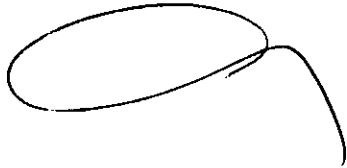
..... voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

JP/ C

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

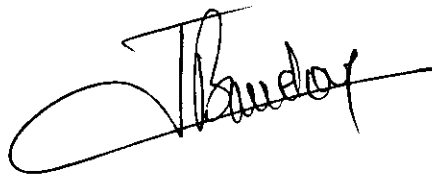
Monsieur Olivier STOCKER
Président et associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop followed by a short horizontal stroke.

Monsieur Jean-Pierre STOCKER
Directeur Général et associé

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Pour la Société SFJB
Associée
Monsieur Jacques BONDOUX

A handwritten signature in black ink, starting with a large loop and followed by the name 'Bondoux' written in a cursive style.